



**Consulting  
Management  
& Governance**

**Société inscrite au tableau de l'OECT**  
OMEGA CENTER, 6ème étage-Appartement N° 24,  
Les Berges du Lac II  
Tunis-Tunisie  
Tél : +216 71 268 122 / Fax : +216 71 268 144  
E-mail : hamor.cmg@topnet.tn

# «**MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS**»

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**



## SOMMAIRE

	<u>Page</u>
<b>I. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<b>3</b>
<b>II. ETATS FINANCIERS :</b>	<b>7</b>
♦ Bilan	8
♦ Etat de Résultat	9
♦ Etat des flux de trésorerie	10
<b>III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS</b>	<b>11</b>

## **MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats Financiers- Exercice Clos le 31 décembre 2019**

**Monsieur Le Président du parti**

**« MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS »**

**49 rue AL May-Soukra-Ariana-Tunisie**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers «**MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I. Rapport sur les états financiers :**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du parti politique « **MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « **MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS** » au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie dont notamment la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des partis politiques.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du « **MOUVEMENT TUNISIE DEMOCRATIE POUR TOUS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers**

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions

économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la norme publiée par l'ordre des experts comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des partis politiques et par le décret loi n°2011-87 du 24 septembre 2011, portant organisation des partis politiques :

- 1- Le parti tient les registres prévus par l'article 24 du décret-loi n° 87-2011 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des partis politiques, à savoir :
  - Le registre des adhésions,
  - Le registre des délibérations des organes dirigeants,
  - Et registre des aides, dons, donations et legs (en numéraire et en nature)
  
- 2- Le parti n'a pas fourni à la cour des comptes le rapport d'activité annuel comportant une description détaillée des sources de financement et des dépenses, comme cela est stipulé par l'article 27 du décret-loi n° 87-2011 du 24 septembre 2011 précité.

**Tunis, le 14 mai 2020**

**P/Consulting Management & Governance**

**Haythem AMOR**



## **II. ETATS FINANCIERS**

**Etat de la Situation Financière**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2019**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>Actifs</b>			
AC1 - Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 598	980
AC2- Placements et autres actifs financiers		-	-
AC3 - Autres actifs courants		-	-
AC4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC5- Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
AC6- Autres actifs non courants		-	-
AC7 - Immobilisations financières		-	-
AC8- Immobilisations corporelles		-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>3 598</b>	<b>980</b>
<b>Passifs et Actifs Nets</b>			
PA1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA2 - Autres passifs courants	5	2 959	2 844
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
PA4- Provisions		-	-
PA5- Apports reportés		-	-
PA6- Autres passifs non courants		-	-
PA7- Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>2 959</b>	<b>2 844</b>
AN1 - Dotations		-	-
AN2- Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN3 - Subventions d'investissement		-	-
AN4 - Autres actifs nets		-	-
AN5 - Réserves		-	-
AN6- Excédents ou Déficits reportés	6	( 1 864)	( 8 726)
AN7- Excédent ou Déficit de l'exercice	6	2 503	6 862
<b>Total des Actifs Nets</b>		<b>639</b>	<b>( 1 864)</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>3 598</b>	<b>980</b>

( Les Notes ci-jointes font partie intégrante des Etats Financiers )



**Etat des Produits et des Charges**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Produits</u></b>			
PR1- Cotisation des adhérents		90	-
PR2- Subventions de fonctionnement		-	-
PR3- Revenus des activités et manifestations		-	-
PR4- Apports non monétaires		-	-
PR5- Dons , subventions et aides courantes reçues		6 281	14 132
PR6- Produits des placements		-	-
PR7- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		-	-
PR8 - Autres gains		-	-
<b>Total des produits</b>		<b>6 371</b>	<b>14 132</b>
<b><u>Charges</u></b>			
CH1 - Dons, subventions et services fournis		-	-
CH2 - Charges de personnel		-	-
CH3 - Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
CH4- Autres charges courantes	7	3 868	7 270
CH5 - Charges financières nettes		-	-
CH6- Autres pertes		-	-
<b>Total des charges</b>		<b>3 868</b>	<b>7 270</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>2 503</b>	<b>6 862</b>

( Les Notes ci-jointes font partie intégrante des Etats Financiers )

**Etat des flux de trésorerie**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019**  
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</u></b>		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents	90	-
F2- Encaissement des subventions de fonctionnement	-	-
F3- Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
F4- Encaissement d'autres revenus et apports	6 281	14 132
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	-
F6 - Décaissements relatifs aux salaires et charges sociales	-	-
F7 - Autres Décaissement des activités courantes	( 3 753)	( 13 152)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>2 618</b>	<b>980</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u></b>		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
F11- Encaissement sur cession d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</u></b>		
F12- Encaissement des dotations	-	-
F13- Encaissement des subventions d'investissement	-	-
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F15- Encaissement provenant des emprunts	-	-
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 618</b>	<b>980</b>
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>	<b>980</b>	<b>-</b>
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>	<b>3 598</b>	<b>980</b>

### **III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Note 1 : Présentation du parti**

Mouvement Tunisie Démocratie pour Tous est un parti politique qui a été créé le 22 Janvier 2014(JORT ANNONCE N° 47-Page 2332). Il est soumis au décret loi N°87 du 24 Septembre 2011, portant organisation des partis politiques.

Le parti appelle à la conservation des choix et des acquis démocratiques et leur renforcement par les réformes nécessaires à fin de garantir la justice sociale et la fondation de l'état de droit .

Conformément à l'assemblée générale constitutive, le bureau exécutif du parti est composé comme suit :

\* Président:                   **Mr Jamel Ben Jemia**  
\* Secrétaire général:       **Mr Hachemi Ben Jemia**  
\* Trésorier :                   **Mr Abdelaziz Ben Salah**

Le parti dispose d'un compte bancaire unique ouvert auprès de la BNA en date du 16 Janvier 2018.

**Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions de la norme comptable tunisiennes numéro 45 relative aux associations, aux parties politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

**Note 3 : Conventions et méthodes comptables appliquées**

Les états financiers ont été établis dans l'hypothèse d'une continuité justifiée de l'exploitation et d'une comptabilité d'engagements.

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

**3.1 Convention de l'entité**

Le parti est considéré comme une entité comptable autonome et distincte de ses dirigeants.

**3.2 Convention du coût historique**

Les biens et services acquis par le parti sont comptabilisés à leur coût de transaction , soit le montant effectivement payé ou dû.

**3.3 Convention de réalisation du revenu**

Le revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment où il est réalisé . Lorsque des revenus sont comptabilisés au cours d'un exercice, toutes les charges ayant concouru à la réalisation de ces revenus doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

**3.4 Convention de la permanence des méthodes**

Cette convention exige que les mêmes méthodes de prise en compte , de mesure et de présentation soient utilisées par le parti d'une période à l'autre et ce , afin de permettre la comparabilité dans le temps de l'information comptable.

**3.5 Convention de prudence**

La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, pour faire en sorte que les actifs ou revenus ne soient pas surévalués et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués.

**Note 4 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le poste « Liquidités et équivalents de liquidités » totalise à la clôture de l'exercice D : 3.597,769 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
BNA	2 043,737	300,787
CAISSE	1 152,882	277,882
REGIE D'AVANCE ET ACCREDITIF	401,150	401,150
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>3 597,769</u>	<u>979,819</u>

**Note 5 : Autres passifs courants**

Le poste « Autres passifs courants » totalise à la clôture de l'exercice D : 2.958,798 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Etat impôts et taxes	15,000	15,000
Charges à payer	2 000,000	1 900,000
Créditeurs divers ( Mr Jamel Ben JEMIA)	852,853	837,853
Créditeurs divers ( Mr Hechmi Ben JEMIA)	90,945	90,945
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>2 958,798</u>	<u>2 843,798</u>

**Note 6: Actifs nets :**

L'actif net désigne les ressources nettes dont dispose l'association . Il représente le solde résiduel des actifs après déduction des passifs. Les mouvements enregistrés sur ce compte durant l'exercice se détaillent comme suit:

**Note 7: Autres charges courantes :**

Les Autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2019 à D: 3.867,776 et se détaillent comme suit:

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Achats de fournitures de bureau	-	110,000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 378,200	5 510,400
Publicité , publication et relations publiques	-	744,667
Frais postaux et de télécommunication	-	27,700
Services bancaires	109,346	384,004
Impôts et taxes	360,000	470,000
Agios débiteur	20,230	23,347
<b><u>TOTAL</u></b>	<u>3 867,776</u>	<u>7 270,118</u>

**TABLEAU DES MOUVEMENT DES ACTIFS NETS**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

(exprimé en dinars)

<u>ELEMENT</u>	<u>DOTATIONS</u>	<u>APPORTS AFFECTES A DES IMMOBILISATIONS</u>	<u>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</u>	<u>AUTRES ACTIFS NETS</u>	<u>RESERVES</u>	<u>EXCEDENTS OU DEFICITS REPORTEES</u>	<u>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</u>	<u>TOTAL GENERAL</u>
SOLDE AU 31/12/2018						( 8 725,831)	6 861,852	( 1 863,979)
Apports reçu à titre de dotations								-
Apports affectés à des immobilisations								-
Subvention d'investissement reçus								-
Résorption des apports affectés à des immobilisations								-
Résorption des subventions d'investissement								-
Autres actifs nets								-
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent						6 861,852	( 6 861,852)	-
Excédent ou déficit de l'exercice							2 502,950	2 502,950
<b><u>TOTAL</u></b>			-	-	-	( 1 863,979)	2 502,950	638,971